

Corrèze : massacre à la tronçonneuse



En hiver dernier, plus de 10 000 arbres ont ainsi été abattus le long des routes de Corrèze.



Ils ont crié au scandale

- Les Arboristes grimpeurs pour des interventions respectueuses et raisonnées (Agirr) : 06.87.68.08.23.
- L'Association de développement et d'animation forestière (Adaf) : 06.71.58.23.21.
- Le Collectif de défense de l'environnement arboré des routes du Limousin (Dearlim) : 06.77.89.74.23.
- Corrèze environnement : 06.13.88.27.31.

Datée de septembre 2017, une lettre du président du conseil départemental demandant l'élagage ou l'abattage de tous les arbres des bords des routes a changé l'esthétique des paysages corréziens. Beaucoup de propriétaires, pris de court, ont en effet obtempéré. Du jamais-vu en France. *Par Patrick Revet*

Une missive de Pascal Coste, président du conseil départemental de Corrèze, est arrivée début septembre dernier dans les boîtes aux lettres de 28 000 propriétaires d'arbres de bord de route. Son objet ? « Mettre l'accent » sur les « obligations » de « travaux d'élagage et d'abattage » incombant à chacun des « riverains » concernés. Le motif invoqué ? « Le déploiement du projet 100 % fibre 2018 », la fibre dans chaque foyer, nécessitant l'installation de poteaux porteurs de câbles ou le dégagement de ceux déjà existants. L'urgence est annoncée : ces travaux doivent être réalisés avant le mois de mars. Passé ce délai, « des courriers de mise en demeure » seront adressés à chaque propriétaire défaillant.

« Beaucoup ont pris peur »

« Imaginez la réaction d'une famille qui ne sait même pas qu'elle possède ces arbres, même si leur nom est référencé au cadastre. Ici, l'exode rural a été massif, de nombreux habitants ont quitté leur campagne pour gagner la ville depuis une, voire deux générations », explique Jean-Maurice Aubertie, vice-président de l'Association

de développement et d'animation forestière (Adaf), un regroupement de propriétaires.

« Beaucoup ont pris peur. Face aux devis de travaux d'entretien présentés par les sociétés d'élagage, des milliers de propriétaires ont préféré abattre ou faire abattre leurs plantations. » À ses yeux, c'est tout un pan du patrimoine paysager et culturel qui est tombé à terre en quelques mois.

Autre effet pervers induit : des marchands de bois semblent avoir proposé d'abattre plus d'arbres à l'intérieur des parcelles, afin de revendre eux-mêmes le bois et de ne rien faire payer aux propriétaires. Du coup, derrière les arbres tronçonnés le long des routes corréziennes, on aperçoit aussi, ici et

là, des coupes rases sur plusieurs dizaines de mètres dans les bois ou les bosquets, même si elles ont été en partie masquées par la repousse de la végétation et des rejets dès le printemps dernier.

Qu'en pense l'auteur de la lettre qui a déclenché tous ces abattements ? « Cela faisait quarante ans que rien de cohérent et de global n'avait été fait en Corrèze en matière d'entretien des arbres d'alignement, se défend Pascal Coste. Et puis, n'exagérons pas. Pour l'heure, on estime que 50 % des riverains concernés n'ont encore rien fait. 25 % sont passés par des groupements de forestiers pour procéder à des travaux et les 25 % restants ont fait eux-mêmes ou ont fait faire. À l'arrivée, moins de 10 %

Notre lanceur d'alerte

« Une véritable atteinte au patrimoine du Limousin »

Jean-Jacques Dessus, initiateur du collectif Dearlim (Défense de l'environnement arboré des routes du Limousin).

« On a détruit tout un pan du patrimoine environnemental du Limousin, celui des arbres de bord de route. Après le courrier du conseil départemental de Corrèze, beaucoup de propriétaires ont fait abattre leurs arbres, faute d'argent pour simplement les élaguer. 10 000 à 15 000 arbres auraient ainsi disparu ! Un vrai scandale ! »





“Cela faisait quarante ans que rien de cohérent n'avait été fait en matière d'entretien des arbres de bord de route”

Pascal Coste, président du conseil départemental de Corrèze, aux abords d'un rond-point délesté de ses arbres à l'entrée d'Uzerche.



“Non fondée techniquement, cette demande d'élagage ou d'abattage peut être considérée comme un abus de pouvoir”

Jean-Paul Louis Dubreuil, ingénieur-paysagiste en train de dater un chêne abattu en début d'année.



Ici, aux portes d'Uzerche, des dizaines de chênes centenaires abattus.

d'entre eux ont procédé à un abattage pur et simple. »

Si l'on calcule bien, 10 % de 28 000 propriétaires, soit 2 800 d'entre eux, ont abattu un ou plusieurs arbres sur leurs terres. Des coupes claires dans des alignements pittoresques de bord de route et un joli volume de bois alimentant une filière du bois (pâperies et scieries) du coup bien aidée économiquement en Corrèze.

Un schéma d'élagage pour le moins déconcertant

Ceux des riverains qui ont choisi l'option de l'élagage pouvaient s'appuyer sur un schéma (cf. encadré p. 105) joint au courrier du conseil départemental. « Un schéma pas du tout professionnel, s'emporte Sébastien Feuillade, de la société d'élagage "De branche en branche". Un tel élagage conduirait à un stress énorme pour l'arbre, à son affaiblissement : c'est la porte ouverte à une invasion d'insectes et de champignons. »

Aux côtés de Sébastien, treize professionnels de l'élagage ont monté le collectif Agirr (Arboristes grimpeurs pour des interventions respectueuses et raisonnées) et ils

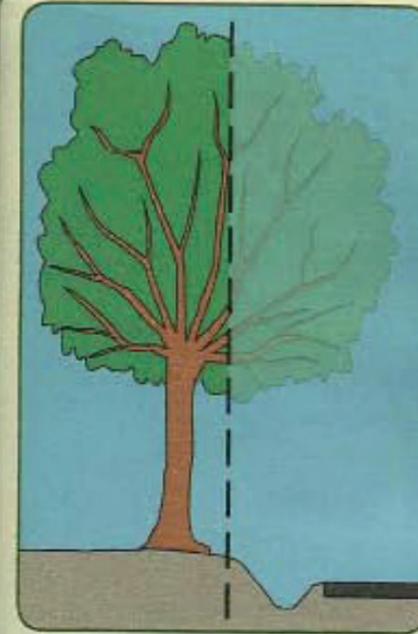
interviennent publiquement pour mettre en garde les riverains. Et ont commencé, dès juin, à proposer des formations gratuites d'élagage d'arbres au grand public.

La fronde ne s'arrête pas là. De son côté, Jean-Jacques Dessus, à Uzerche, a mis sur pied un collectif de défense de l'environnement

MAUVAISE SURPRISE



Après avoir signé pour l'achat de sa nouvelle maison de Perpezac-le-Noir, le 8 mars 2018, Martine Grampeix a eu la désagréable surprise, en s'y installant le 7 juin, de s'apercevoir que cinq magnifiques douglas de son bord de route avaient été coupés par l'ancienne propriétaire. Autant d'arbres revendus à des marchands de bois.



L'aberrant schéma d'élagage du conseil départemental



Le bon élagage proposé par les professionnels



« Le schéma envoyé aux Corrèziens préconise une coupe de près de 50 % des branches (alors qu'il ne faut jamais dépasser 30 %) et, en plus de se débarrasser de branches maîtresses, la porte ouverte au stress et aux maladies. »

Sébastien Feuillade, élagueur professionnel.

arboré des routes du Limousin (Dearlim) et a rédigé une pétition recueillant près de 30 000 signatures (www.mesopinions.com).

10 000 à 15 000 arbres abattus... et nous aussi!

Autour de ce collectif gravitent des associations comme Corrèze Environnement ou la SFA (Société française d'arboriculture) qui compte parmi ses membres l'ingénieur-paysagiste Jean-Paul Louis Dubreuil, pour qui 10 000 à 15 000 arbres auraient déjà été abattus sur les routes départementales de Corrèze. Mais aussi communales car les maires ont été invités par le conseil départemental à relayer la fameuse lettre auprès de leurs administrés.

Aux yeux de Jean-Paul Louis Dubreuil, cette lettre n'est pas légale. « Elle n'a pas été envoyée en lettre recommandée avec accusé de recep-

tion aux propriétaires, constate-t-il. D'autre part, cette obligation ne peut être imposée aux riverains que si leurs arbres menacent réellement soit la sûreté des routes soit la commodité de passage des véhicules. » Au flou juridique s'ajoute ici une défaillance d'études de terrain qui n'auraient dû cibler que les seuls propriétaires d'arbres posant problème. « La demande d'élagage systématique et généralisé est non fondée techniquement et peut être considérée comme un abus de pouvoir. » Et l'argument de l'élagage lié au passage de la fibre ne tient pas, cette opération devant être gérée directement par l'opérateur concerné.

En attendant, une nouvelle lettre a dû parvenir cet été aux propriétaires, fondée sur « un contrat de confiance » entre le conseil départemental et eux. Secteur par secteur, plus de temps leur sera

laissé pour intervenir sur leurs arbres. Avec un schéma d'élagage mieux adapté aux besoins vitaux des arbres et élaboré avec le concours de la chambre d'agriculture. Mais à l'issue du délai accepté, faute d'intervention, chaque riverain sera quand même menacé d'action en justice.

Face à la levée de boucliers des riverains et des défenseurs du patrimoine arboré de la Corrèze, les pouvoirs publics ne devraient-ils pas reconsidérer leur approche frontale? N'auraient-ils pas pu procéder avec plus de souplesse et de pédagogie? « J'ai deux regrets : ne pas avoir envoyé cette lettre un ou deux ans avant afin de laisser plus de temps aux riverains et aussi de ne pas les avoir invités à se tourner vers des groupements de propriétaires, habitués à mettre en place des actions collectives », concède Pascal Coste.

Une concession en forme de regret? Sans trancher, *Le Chasseur Français* a quitté la Corrèze un peu abattu par le spectacle des routes jonchées d'arbres.

Dans la nature, vous êtes témoin d'un événement ou d'un phénomène qui vous choque ou vous inquiète? Écrivez au *Chasseur Français*, *Alerte nature*, 8, rue François-Ory, 92548 Montrouge cedex ou contactez-nous via Facebook <https://www.facebook.com/lechasseurfrançais>

ALERTEZ-NOUS